



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Points 93 et 113 de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Lettre datée du 11 novembre 1998, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

1. Le Groupe des 77 et la Chine, ayant reçu les propositions du Secrétaire général figurant dans le document A/53/374 au sujet des ressources disponibles au titre du chapitre 34, intitulé «Compte pour le développement», du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, et rappelant les dispositions du paragraphe 6 de la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, en date du 26 juin 1998, relative au Compte pour le développement, a décidé que la plus grande partie des ressources inscrites au chapitre 34 du budget-programme en cours devrait servir à financer de nouveaux projets en rapport direct avec les priorités en matière de développement définies par le plan à moyen terme. Les nouveaux projets devraient être formulés selon les critères suivants :

- a) Les projets devraient avoir un effet multiplicateur et encourager le renforcement des capacités des pays en développement uniquement, et correspondre aux besoins et priorités de ces derniers;
- b) Les projets devraient encourager la coopération économique et technique entre pays en développement aux niveaux régional et interrégional;
- c) Les projets devraient compléter et non remplacer les activités de programmes existants;
- d) Les projets devraient porter sur de nouvelles activités qui ne sont pas encore prescrites dans le budget-programme;
- e) Le budget ordinaire ne devrait pas servir à financer des activités extrabudgétaires dans le cadre des projets.

2. Le Groupe a également décidé que les montants inscrits au chapitre 34 du budget-programme en cours devraient aussi couvrir de nouvelles activités relatives à la coopération Sud-Sud, financées au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et faisant intervenir la participation d'institutions oeuvrant en faveur de la coopération Sud-Sud;

dans ce contexte, il a prié le Secrétaire général de solliciter les vues du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet.

3. Le Groupe demande également au Secrétaire général d'examiner et de reformuler, selon qu'il convient, les propositions figurant dans le document A/53/374, afin d'assurer leur pleine conformité avec les critères énoncés au paragraphe 1 ci-dessus, et, dans ce contexte, il se félicite des activités envisagées dans les propositions de projets a), b), d) et e).

4. En conséquence, le Groupe demande au Secrétaire général d'établir, en tenant dûment compte des vues exprimées ci-dessus, un autre rapport sur l'utilisation du Compte pour le développement pour l'exercice biennal 1998-1999, qui sera présenté pour examen à l'Assemblée générale au plus tard en mars 1999.

5. Je vous serais reconnaissant, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 93 et 113 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
Président du Groupe des 77
(Signé) Makarim **Wibisono**
